

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
1 / 11

Nom du produit :
Code du produit :
Décapant alcalin
1921 (1 l), 1925 (5 l)

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Décapant alcalin

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Nettoyage de bâtiment, décapage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur : Patina-Fala France Sarl
Rue : 5, rue de Zimmersheim
Code pays/Code postal/Commune : F – 68400 Riedisheim
Téléphone : 00800 99 22 86 30
Téléfax : 00800 99 22 86 32
E-Mail : info@patina-fala.fr
Service chargé des renseignements : Département « F&E » et sécurité du produit
Contact, E-Mail : Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de
Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du
Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10,
Tél. : 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1, H290

Skin Corr. 1B, H314

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C, corrosif

Mention(s) de danger :

R34 Provoque des brûlures.

Conseil(s) de prudence :

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
2 / 11

Nom du produit :
Code du produit :

Décapant alcalin
1921 (1 l), 1925 (5 l)

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:



GHS05

Mention(s) d'avertissement:

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: hydroxyde de sodium.

Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Informations supplémentaires sur les dangers (EU):

-

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression : 17/05/2016
Révision : Version 1.0 /17.05.2016
Nom du produit : Décapant alcalin
Code du produit : 1921 (1 l), 1925 (5 l)

Page :
3 / 11

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG
			- 1272/2008 (CLP)
L'hydroxyde de sodium	1-5	CAS 1310-73-2 EINECS 215-185-5 Index 011-002-00-6 Reg.-Nr. 01-2119457892-27	C, R35 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr.. 1A, H314
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	1-5	CAS 112-34-5 EINECS 203-961-6 Index 603-096-00-8	Xi, R36 Eye Irrit. 2, H319

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Composition (648/2004; moins de 5% d'agents tensioactifs non ioniques.
DetVO):
Autres composants : -
Autres informations : -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Après inhalation :

Après contact avec la peau :

Après contact avec les yeux :

Après ingestion :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. A conserver hors de la portée des enfants. Les propriétés toxiques sont dues à la teneur en alcali du produit. Prendre l'air frais et consulter un médecin.
Laver à l'eau.
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux en écartant les paupières 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consultez immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

La substance elle-même ne brûle pas.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
4 / 11

Nom du produit :
Code du produit :

Décapant alcalin
1921 (1 l), 1925 (5 l)

Moyens d'extinction :	Eteindre l'incendie avec des extincteurs appropriés.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :	Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : Le produit provoque des brûlures.

5.3 Conseils aux pompiers

Rester dans la zone de protection uniquement avec des vêtements de protection. Ne pas laisser l'eau des extincteurs rentrer en contact avec les eaux de surface ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres sections:	Aucune.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Appliquer le produit concentré uniquement avec des gants et des lunettes de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Stocker dans l'emballage d'origine. Veuillez respecter les lois et réglementations relatives au stockage et à l'utilisation de substances polluantes. Température de stockage : température ambiante.
Indications concernant le stockage commun:	Aucun
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Ne pas stocker avec des acides.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit à utiliser de manière appropriée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
5 / 11

Nom du produit :
Code du produit :

Décapant alcalin
1921 (1 l), 1925 (5 l)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	France	10	67,5	15	101,2

Remarque : (1) Inhalable fraction and vapour (2) 15 minutes average value
Date, 13.05.2016, <http://limitvalue.ifa.dguv.de/>
référence

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et
d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Nécessaire lors de la présence d'aérosols, sinon pas nécessaire. Eviter la formation d'aérosols.

Protection respiratoire :

Protection des mains :

Portez des gants de d'après la sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).

Matériau des gants

Par exemple des gants en caoutchouc nitrile (NBR) ou butyl (BR).
Par exemple des gants en caoutchouc butyl (Butyl).

Temps de pénétration du matériau des gants

Respecter les instructions de service du fabricant. Choix des matériaux résistant aux alcalines (hydroxide de sodium).
Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Les détails de ce qui est demandé par le fabricant de gants de protection. Remplacer les gants à l'heure.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du corps :

Vêtements spéciaux de protection.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
6 / 11

Nom du produit :
Code du produit :
Décapant alcalin
1921 (1 l), 1925 (5 l)

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Non parfumé

pH :	14 à 20°C (constant)
point de fusion/point de congélation :	Environ 0°C (eau).
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Environ 100°C (eau).
Point d'éclair :	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non déterminée.
Inflammabilité:	Incombustible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Non applicable.
Pression de vapeur	Non déterminée.
Densité de vapeur:	Non déterminée.
Densité relative	1,049 g/cm ³ (20°C)
Solubilité(s)	Soluble avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité;	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés comburantes.	Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Réagit violemment avec acides. Réagit également avec l'aluminium et le zinc.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Reactions avec les acides.
10.4 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien.
10.5 Matières incompatibles	-
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
 17/05/2016

Révision :
 Version 1.0 /17.05.2016

Page :
 7 / 11

Nom du produit :
 Code du produit :

Décapant alcalin
 1921 (1 l), 1925 (5 l)

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
L'hydroxyde de sodium	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	2000 mg/kg - mg/kg - mg/l	Rat - -	- - -
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/1 h (inhal.)	2.410 mg/kg >2.764 mg/kg - mg/l	souris lapin -	- - -

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Le mélange est classé comme Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le mélange est classé comme Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Mutagénicité sur les cellules germinales;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Cancérogénicité;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité pour la reproduction;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Selon les données disponibles, le mélange est classé : Peut irriter les voies respiratoires. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Danger par aspiration:

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
8 / 11

Nom du produit :
Code du produit :
Décapant alcalin
1921 (1 l), 1925 (5 l)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

L'alcalinité du produit modifie le pH de l'eau à des valeurs élevées.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
L'hydroxyde de potassium	LC50=80 mg/l	96 h	Poisson	-
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	LC50=1300 mg/l	96 h	Poisson	-

12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents (voir le point 15).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou le sol.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Code déchets: 200129. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

14.1 Numéro ONU

UN 1824

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

II

Réglementations particulières:

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression : 17/05/2016
Révision : Version 1.0 /17.05.2016
Nom du produit : Décapant alcalin
Code du produit : 1921 (1 l), 1925 (5 l)

Page :
9 / 11

14.5 Dangers pour l'environnement : Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur -

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1 Numéro ONU UN 1824
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement : No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur F-A, S-B

Transport aérien ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU UN 1824
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement : No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur -

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 (EG)	Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006: Appendice XIV, REACH Art. 57 Classe risque aquatique (WGK)	SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés. WGK 1, selon VwVwS, Appendice 4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation : Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
10 / 11

Nom du produit :
Code du produit :

Décapant alcalin
1921 (1 l), 1925 (5 l)

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version - /-

16.2 Abréviations et acronymes:

Aucune

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul

Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
17/05/2016

Révision :
Version 1.0 /17.05.2016

Page :
11 / 11

Nom du produit :
Code du produit : **1921 (1 l), 1925 (5 l)**

Décapant alcalin

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

EUH208	Peut produire une réaction allergique.

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel